

VILLE DE LANCY

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 23 septembre 2004

Le Conseil municipal

Vu les travaux de transformation et de rénovation envisagés à l'ancienne école du Petit-Lancy

Vu le crédit d'étude de Fr. 380'000.-- voté par le Conseil municipal le 26 février 2004

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 26 août 2004

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 septembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 4'450'000.-- destiné aux travaux de transformation et de rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 211210.503778
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 211213.143211
- IV. De financer ce crédit par une subvention cantonale estimée à Fr. 900'000.-- par le compte des investissements rubrique 661, compte 211210.661822
- V. D'amortir le solde estimé à Fr. 3'550'000.-- en 30 ans dès 2005 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 211290.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité / par oui / non / abstentions.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Thierry AESCHBACHER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 23 septembre 2004**

Le Conseil municipal

Vu la requalification d'un espace public de la piscine de Marignac

Vu la création d'un passage sous l'avenue des Communes-Réunies

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 26 août 2004

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 6 septembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 135'000.-- pour la réalisation d'un passage sous l'avenue des Communes-Réunies
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623033.501217
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623033.141021
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2005 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2005 si cette étude est suivie d'une réalisation par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 629800.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité / par oui / non /
abstentions.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Thierry AESCHBACHER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 23 septembre 2004**

Le Conseil municipal

Attendu que la villa appartenant à Mme Claude-Andrée Scharer, située au chemin des Palettes 10 au Grand-Lancy est actuellement en vente

Vu que cette propriété accueille dans ses murs l'Espace de vie enfantine « Le monde des Couleurs » et que cette association répond aux besoins du quartier en matière de petite enfance

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 25 août 2004

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'acquérir, sous réserve de l'exercice du droit de préemption de l'Etat de Genève, la parcelle No 1212, feuille 35 de Lancy, d'une surface de 1196 m2 comprenant un bâtiment D393 d'une emprise au sol de 134 m2, propriété de Mme Claude-Andrée Scharer, située au chemin des Palettes 10 au Grand-Lancy
- | | | |
|--------------------------|-----|-----------------|
| pour le prix de | Fr. | 1'050'000.-- |
| + frais d'acte estimés à | Fr. | <u>6'800.--</u> |
| TOTAL | Fr. | 1'056'800.-- |
| | | ===== |
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 541510.503003
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 541510.143501
- IV. D'amortir cette somme en 30 ans dès 2005, par le compte de fonctionnement rubrique 331, compte 549100.331000
- V. Vu le caractère d'utilité publique de cette dépense, de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier
- VI. De déléguer le Conseil administratif pour signer tous actes y relatifs

Cette délibération est acceptée à l'unanimité / par oui / non / abstentions.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Thierry AESCHBACHER

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 23 septembre 2004**

Le Conseil municipal

Vu la réalisation de divers aménagements de récupération enterrés sur la commune de Lancy

Vu le réaménagement de trois nouveaux points de récupération existants

Vu le rapport de la Commission de l'environnement, séance du 2 septembre 2004

Sur proposition du Conseil administratif

DECIDE :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 200'000.-- pour le réaménagement de trois nouveaux points de récupération enterrés situés à l'avenue des Communes-Réunies, à la ferme de Marignac et au parc Emile-Dupont
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 723500.501165
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 723500.141921
- IV. D'amortir cette somme en 10 ans dès 2005 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 729100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité / par oui / non / abstentions.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Thierry AESCHBACHER